

# Attestation individuelle de compétences pour les jeunes sans certificat fédéral de formation professionnelle (AIC)

Christine Davatz, présidente du groupe de pilotage  
Peter Dolder, chef de projet externe

SEFRI Conférence d'automne sur la formation professionnelle  
«UNE DUALITÉ RICHE EN FACETTES», le 15 septembre 2015

## Introduction de la formation professionnelle initiale AFP

Le préapprentissage effectué sous la forme de deux ans de formation professionnelle initiale certifiée par attestation fédérale AFP a été aboli en 2004 dans le droit fédéral.

La mise en œuvre est en cours. Les quatre premières formations AFP ont débuté en 2005; en 2012 sont échus les derniers contrats de préapprentissage.

Les formations AFP sont plus exigeantes que les préapprentissages. L'obstacle à surmonter pour un certificat de formation professionnelle initiale est plus haut.



## Développement de mesures d'intégration

- Le «Case Management Formation Professionnelle» est lancé en 2006.
- En 2007, l'INSOS instaure la «formation pratique (FPrA) selon l'INSOS».
- En 2007 également paraît le guide «Encadrement individuel des jeunes dans la formation professionnelle initiale».
- En 2011, le projet «Attestation individuelle de compétences AIC» démarre, après un long travail de préparation.



# Promoteurs et partenaires du projet

## *Promoteurs*



Nationaler Branchenverband der Institutionen für Menschen mit Behinderung



## *Partenaires*

### SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe  
Conférence suisse des institutions d'action sociale  
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale  
Conferenza svizra da l'agid sozial



### Travail.Suisse

### Verband Jugendheime Schweiz

## Le groupe de pilotage

Le groupe de pilotage comprend des représentants

- des promoteurs et partenaires du projet;
- de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS);
- du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- de l'Association suisse des maîtres menuisiers et des fabricants de meubles (VSSM);
- de la Communauté d'intérêts pour la formation commerciale (CIFC Suisse);
- de la formation hotel&gastro (hôtellerie & restauration).

*Le projet bénéficie d'un large soutien!*

## Buts du projet

Reconnaissance et attestation des capacités et des acquis pratiques

Chances accrues pour les jeunes sans formation professionnelle initiale d'avoir accès au marché du travail et de s'intégrer

Perméabilité accrue du système de formation pour les jeunes sans formation professionnelle initiale

La validation est soutenue, le classement dans le CNC est facilité

Lisibilité pour le monde du travail, valeur reconnue, garantie de qualité

## Conditions de recours à l'AIC

Le recours à l'attestation individuelle de compétences est soumis aux conditions suivantes:

- les compétences pratiques sont acquises dans le cadre de formations standardisées;
- les formations standardisées disposent d'un plan de formation et l'encadrement du processus d'apprentissage est réglementé;
- le cadre de référence pour la structuration des compétences pratiques attestées est le profil de qualification de la formation professionnelle initiale AFP de deux ans.



## Les groupes cibles de l'AIC

L'AIC est essentiellement destinée aux groupes cibles suivants:

- personnes ayant suivi une formation professionnelle initiale AFP de deux ans et n'ayant pas réussi l'examen final;
- personnes ayant une formation pratique selon l'INSOS et répondant aux conditions de recours à l'AIC, à condition qu'elles accomplissent les deux ans de formation;
- personnes ayant suivi d'autres formations qui satisfont aux conditions de recours à l'AIC.





## Le statut de l'attestation individuelle de compétences AIC

- L'attestation individuelle de compétences doit devenir un document que reconnaissent l'OrTra de la profession et la CSFP et que soutient le SEFRI.
- Elle constitue un titre standardisé et spécifique à la branche, qui complète le certificat d'apprentissage ou le rapport scolaire.
- Elle confirme les compétences professionnelles pratiques qui sont acquises au terme de la formation en entreprise.

## Qui décide de recourir à l'AIC?

L'OrTra nationale de la profession décide librement du recours à l'AIC. Recourir à l'attestation n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandé, parce que l'AIC



- est reconnue, appréciée et uniforme au sein de la branche concernée;
- se réfère clairement au profil de qualification de la formation AFP;
- contribue à l'intégration au marché du travail, facilite la validation et accroît la perméabilité au sein du système de formation;
- correspond aux exigences de nature politique que les employeurs doivent prendre en compte (favoriser l'intégration, éviter l'exclusion);
- donne aux personnes suivant une formation AFP le droit à une confirmation individuelle de leurs capacités.


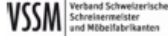
## Les éléments de l'AIC

L'AIC est composée des éléments suivants:

- la page de couverture, avec les logos de la CSFP, de l'OrTra nationale de la profession concernée et la mention «soutenue par le SEFRI»;
- l'attestation de compétences proprement dite, qui confirme les compétences pratiques acquises au terme de la formation professionnelle;
- des instruments et des informations complémentaires concernant le recours à l'attestation individuelle de compétences et à la garantie de sa qualité.

# La page de couverture uniformisée de l'AIC pour toutes les branches

 Unterstützt durch das SBF	 Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten
<h2>Individueller Kompetenznachweis</h2>	
<b>Referenzberuf</b>	
Der individuelle Kompetenznachweis bezieht sich auf die Handlungskompetenzen der folgenden zweijährigen beruflichen Grundbildung EBA:	
Bezeichnung des Berufs	<input type="text"/>
<b>Ausbildungsgang</b>	
Die Kompetenzen wurden im Rahmen des folgenden Ausbildungsgangs erworben:	
<input type="text"/>	
<b>Ausbildungsperiode</b>	
<input type="text"/>	
<b>Inhaber/in des individuellen Kompetenznachweises</b>	
Vorname	<input type="text"/>
Nachname	<input type="text"/>
Geburtsdatum	<input type="text"/>
Bürgerort (CH) / Staatsangehörigkeit	<input type="text"/>
<b>Lehrbetrieb / Ausbildungsbetrieb</b>	
Name und Adresse	<input type="text"/>
Verantwortliche/r Berufsbildner/in	<input type="text"/>
<b>Unterzeichnung</b>	
Für den Lehrbetrieb / Ausbildungsbetrieb	<input type="text"/>
1	

 Unterstützt durch das SBF	 Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten
<b>Grundsätze</b>	
Der individuelle Kompetenznachweis nimmt Bezug auf das Qualifikationsprofil und die darin formulierten Zielsetzungen und Handlungskompetenzen des Referenzberufs der beruflichen Grundbildung EBA gemäss Bildungsverordnung und Bildungsplan.	
Der individuelle Kompetenznachweis bildet eine standardisierte berufsspezifische Ergänzung zum Lehrzeugnis bzw. Schulbericht und stellt die in der betrieblichen Ausbildung erworbenen Handlungskompetenzen am Ende der Berufsbildung dar.	
Das Deckblatt des individuellen Kompetenznachweises ist durch die SBBK und das SBF anerkannt. Der individuelle Kompetenznachweis wird durch die OdA gemäss Leitfaden vom xx. Januar 2015 erstellt und ist in der Branche anerkannt.	
Die Beurteilung der erworbenen Handlungskompetenzen ist im beiliegenden individuellen Kompetenznachweis dokumentiert.	
<b>Qualitätssicherung</b>	
Mit der Unterzeichnung dieses Deckblatt bestätigt der Lehrbetrieb / Ausbildungsbetrieb,	
<ul style="list-style-type: none"><li>• dass die Dokumentation des Lernprozesses gemäss den Anforderungen der OdA vollständig geführt wurde,</li><li>• dass die Dokumentation des Lernprozesses als Grundlage für das Erstellen des individuellen Kompetenznachweises genutzt wurde,</li><li>• dass der individuelle Kompetenznachweis wahrheitsgetreu und wohlwollend ausgestellt wurde.</li></ul>	
<b>Beilagen</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Individueller Kompetenznachweis</li></ul>	
2	

## Instrumentes des OrTra spécifiques à chaque branche

Pour la mise en œuvre de l'AIC dans les professions de leur ressort, les OrTra mettent à disposition les instruments suivants spécifiques à chaque branche:

- le formulaire de recours à l'AIC, spécifique à chaque profession et s'inspirant du profil de qualification de la profession AFP;
- des informations sur l'application de l'AIC;
- des instruments spécifiques pour l'application de l'AIC (par ex. critères d'évaluation précis, directives visant à une documentation structurée du processus d'apprentissage).

Les partenaires de la formation professionnelle (CSFP, SEFRI et OrTra) ont élaboré un guide pour aider les OrTra à mettre en œuvre l'AIC.



## Rôles et attributions

- L'OrTra de la profession décide de l'introduction de l'AIC et fournit les instruments nécessaires. Concernant les formations FPrA, la décision incombe à l'OrTra de la profession sur proposition des promoteurs.
- Le processus d'apprentissage est conçu, soutenu et documenté par l'enseignant/e professionnel/le.
- En se servant de la documentation relative au processus d'apprentissage, le maître d'apprentissage établit l'attestation individuelle de compétences AIC à la fin de la formation.
- L'attestation individuelle de compétences AIC est délivrée par l'entreprise qui a dispensé la formation.
- La branche professionnelle est responsable de la conception et de la surveillance de la garantie de qualité.

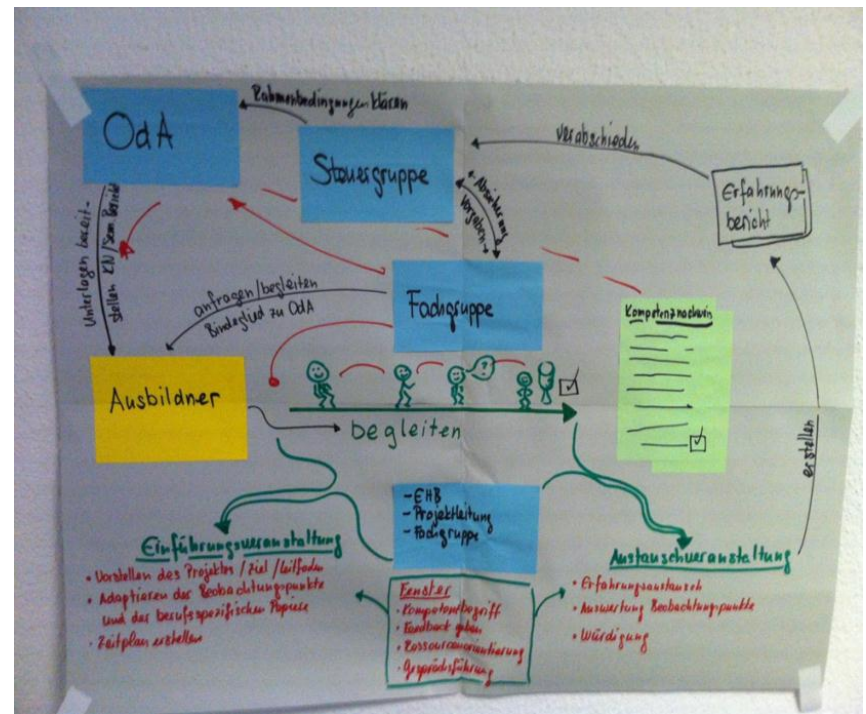


## Développement et expérimentation dans 3 professions

Les instruments de l'AIC propres à chaque branche sont développés et testés dans trois professions:

- assistant/e de bureau AFP (CIFC Suisse),
- logisticien/ne AFP (ASFL),
- aide-menuisier/ère AFP (VSSM).

Par ses formations pratiques (FPra), l'INSOS joue également un rôle actif dans ces trois domaines.





## Et qu'en sera-t-il ensuite?

Le plan du projet prévoit les autres étapes suivantes:

- analyse et intégration des expériences recueillies durant la phase expérimentale;
- préparation des bases en vue de la consultation des partenaires de la formation professionnelle;
- exécution de l'audit et analyse des résultats;
- intégration des résultats dans les bases;
- publication en vue d'une large promotion.





Merci cordialement  
de votre attention